



DÉCISION DU MAIRE N° 2024-05

Objet : Signature d'un contrat avec La Banque postale pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros mobilisable par tirage

Le Maire de Brindas,

VU le Code général des collectivités territoriales et son article L.2122-22

VU la délibération n°2020-55 du 10 juillet 2020 portant délégation de compétence du Conseil municipal au Maire,

CONSIDÉRANT la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie afin de pallier les décalages de trésorerie liés aux situations des entreprises, notamment celles liées aux travaux du groupe solaire,

CONSIDÉRANT l'offre de La Banque Postale en date du 17 septembre 2024,

DÉCIDE

- **ARTICLE UN** : DE SIGNER un contrat pour une ligne de trésorerie utilisable par tirages avec la Banque postale pour un montant maximum de 300.000 €, d'une durée de 182 jours à compter du 17 septembre 2024 ayant les caractéristiques suivantes :

Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de trésorerie
Nature	Ligne de trésorerie utilisable par tirages
Montant Max	300 000 €
Durée max	182 jours
Taux d'intérêt	€ STR + marge de 0.78 % l'an Date de constatation : index € STR publié le jour ouvré TARGET 2 suivant chaque jour de la période d'intérêts. En tout état de cause et quel que soit le niveau constaté de l'index €STR, le taux d'intérêt effectivement appliqué ne sera jamais négatif. Dans l'hypothèse d'un Index €STR négatif, l'emprunteur restera au minimum redevable de la marge telle qu'indiquée ci-dessus.
Base de calcul	Exact/360
Taux effectif global	4.77% l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le prêteur
Modalité de remboursement	Paieement trimestriel à terme échu des intérêts et de la commission de non utilisation. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.
Date de prise d'effet du contrat	Le 27 septembre
Date d'échéance du contrat	Le 28 mars 2025
Garantie	Néant



Horaires :



Commission d'engagement	450 € payables au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0,05% du montant non utilisé, due à compter de la date de prise d'effet du contrat, trimestrielle, à terme échu, le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	L'ensemble des opérations de tirage et de remboursement est effectué par internet, via la mise à disposition du service « Banque en ligne » de la Banque Postale. Tirages/versements – Procédure de crédit d'office privilégiée Date de réception de l'ordre en J avant 16H30 pour exécution en J+1 Toute demande de tirage/remboursement devra être réalisée au plus tard 3 jours ouvrés précédant la date d'échéance de la ligne. Montant minimum : 10 000 € pour les tirages

- **ARTICLE DEUX** : DE DIRE que les écritures correspondantes seront prévues au budget de la Commune
- **ARTICLE TROIS** : DE DIRE que la présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Brindas.



Fait à Brindas,

Le 19/09/2024

Le Maire,

Frédéric JEAN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par L'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr